



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-58

Séance du 23 juin 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 30

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain BARRAU donnant procuration Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Bernard TROUILHET donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX

**Objet de la délibération : Contrat « Bourg-Centre » Occitanie Pyrénées-Méditerranée
2022-2028 de la Commune de Terre-de-Bancalié : Approbation**

Monsieur le Président indique à l'assemblée dans le cadre de ses nouvelles politiques territoriales, le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée a lancé fin 2017 l'appel à projets « Bourg-Centre » qui vise notamment à renforcer l'attractivité et le développement des communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces...), remplissent également une fonction de centralité aux populations d'un bassin de vie.

A cet effet, la Région intervient auprès des lauréats en soutenant les projets qui répondent aux enjeux prioritaires suivants tout en s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique :

- structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- développement de l'économie et de l'emploi,
- qualification du cadre de vie - qualification des espaces publics et de l'habitat,
- valorisation des spécificités locales - patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

Sur le territoire de Centre Tarn, la Commune de Terre-de-Bancalié a finalisé son Contrat « Bourg-Centre » 2022-2028 qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Commune de Terre-de-Bancalié, la Communauté de Communes Centre Tarn et le PETR de l'Albigeois et des Bastides en y associant le CAUE du Tarn.

Il a également pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Terre-de-Bancalié vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous,
- le développement de l'économie et de l'emploi,
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat,
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 081-200034049-20250623-2025_58-DE

Ce contrat décrit la stratégie de développement de la commune à court, moyen et long terme et présente le 1^{er} programme pluriannuel de sa mise en œuvre pour la période 2024-2028. Il s'articule autour de deux axes stratégiques :

- Axe 1 : Renforcer l'attractivité du bourg de Terre-de-Bancalié pour accueillir de nouveaux habitants,
- Axe 2 : Améliorer le cadre de vie et soutenir le développement respectueux de l'identité locale et de l'environnement.

A titre indicatif, ce contrat a fait l'objet d'une validation lors du Comité de Pilotage du 11 avril 2024 qui a réuni l'ensemble des parties prenantes : le Conseil Régional, la Commune de Terre-de-Bancalié, le Conseil Départemental, le Pôle Territorial Albigeois-Bastides, la Communauté de Communes Centre Tarn et le CAUE.

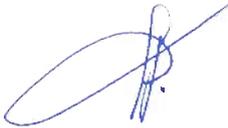
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le Contrat « Bourg-Centre » 2022-2028 de la Commune de Terre-de-Bancalié et d'habiliter le Président ou son représentant aux fins de signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

